



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Argenta Pension Fund Defensive - ISIN: BE6208865897

Fonds commun de placement ouvert public de droit belge

Nom de l'initiateur du produit: Arvestar Asset Management SA, en abrégé ARVESTAR.

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles - info@arvestar.be - <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html> - Appelez le +322 207 96 20 pour de plus amples informations. Arvestar fait partie du groupe Argenta Banque.

Argenta Pension Fund Defensive est géré par la société de gestion ARVESTAR et celle-ci agit en cette qualité au sens de la Directive 2009/65/CE.

Autorité compétente: L'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) est chargée du contrôle de ARVESTAR en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est autorisé en Belgique.

ARVESTAR est agréée en Belgique et réglementée par la FSMA

Date de production du document d'informations clés: 31/03/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les parts du fonds d'épargne pension sont des parts de capitalisation inscrites sur un compte ouvert au nom du participant auprès d'un intermédiaire financier et sont fractionnables par millième de part.

Durée

Illimitée. Ce produit n'a pas de date d'échéance déterminée.

Objectifs

Objectif: Le fonds d'épargne-pension a pour objectif de vous offrir une plus value à long terme sur votre investissement en constituant un portefeuille d'actifs dont la composition, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), répond à toutes les exigences applicables aux fonds d'épargne-pension belges. Ce fonds fait l'objet d'une gestion active. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, et doit contenir une proportion minimale d'investissements durables au sens du même Règlement.

Politique d'investissement: Le fonds d'épargne-pension investit principalement (sans restriction sectorielle) dans des titres et des instruments du marché monétaire qui, de par leur rendement ou plus-value, entraînent une augmentation de la valeur intrinsèque tout en réduisant le risque de perte par une diversification adaptée des risques. La composition du portefeuille respecte les limites d'investissement applicables aux fonds d'épargne pension belges. Le fonds investit dans des actions ou des instruments financiers similaires (jusqu'à 40 % au plus de ses actifs nets).

La sélection se fonde sur une méthodologie qui : a) exclut les entreprises ne respectant pas certaines normes internationales (« Global Standards ») dont les principes du Pacte mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droits du travail, protection de l'environnement) ; b) exclut les entreprises impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux d'argent, charbon thermique) ou dans de graves controverses ESG (incidents, allégations liés à des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance) ; c) s'appuie sur une approche « best-in-class » qui exclut, pour chaque secteur, les 20 % des entreprises présentant les scores ESG les plus bas (conformément aux modèles de scores de Sustainalytics). Pour les entreprises qui ne sont pas (suffisamment) couvertes par les scores ESG, des cartes de pointage des risques et opportunités ESG (élaborées conjointement par les spécialistes ESG, les gestionnaires et l'équipe de recherche de DPAM) peuvent être utilisées. Les investissements durables sont constitués d'obligations d'impact, d'entreprises présentant un alignement (>10 %) sur la Taxinomie de l'UE ou d'entreprises dont les produits et les services contribuent au développement durable. Pour plus d'informations: <https://>

www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf

Ce fonds a reçu une dérogation et peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments monétaires émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie, pour autant qu'ils soient répartis entre six émissions au moins, dont aucune n'exécède 30 % de l'actif net du compartiment.

Produits dérivés: Le fonds peut, de manière facultative, utiliser des contrats à terme ('FX futures' et/ou 'FX forwards') dans un but de couverture des risques de change.

Benchmark: 21% MSCI EMU Net Return, 4,5% MSCI World-ex EMU Net Return, 4,5% MSCI Europe Small Caps Net Return, 45,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return, 24,5% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return.

Utilisation du benchmark: le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du fonds peuvent différer sensiblement de la composition du benchmark. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

Souscription/Remboursement: Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 16h00 (heure belge) auprès de ARGENTA Banque d'Epargne SA (service financier et distributeur du fonds).

Investisseurs de détail visés

Ce produit s'adresse aux investisseurs résidant en Belgique qui ont un horizon d'investissement de 3 ans, qui satisfont aux critères d'accès à ces parts d'action décrits dans le prospectus et qui:

- ont une connaissance et expérience suffisante des marchés d'actions, obligations, d'autres titres de créance et des fonds et comprennent les risques du produit
- tenant compte de leur situation fiscale, recherchent à constituer de manière progressive un capital pension complémentaire à des conditions fiscales avantageuses dans le cadre du régime spécifique aux fonds d'épargne pension (via un investissement annuel plafonné)
- sont intéressés par un investissement qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales et contient une proportion minimale d'investissements durables
- peuvent supporter une perte par an généralement inférieure à 15 %

Informations pratiques

Dépositaire: J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH

Le document d'informations clés décrit le Fonds.

Argenta Pension Fund Defensive est un fonds commun de placement ouvert public de droit belge constitué en Belgique (Etat membre d'origine du Fonds), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.

Conformément aux dispositions légales applicables, en cas de création de compartiment au sein du Fonds, le patrimoine de chaque compartiment sera distinct du patrimoine des autres compartiments du Fonds, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers d'un compartiment seront limités aux actifs de celui-ci.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments du Fonds.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège du Fonds. Ces documents (établis en français et en néerlandais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: <https://www.argenta.be/portalserver/argenta/arvestar>.

Toute autre information pratique, notamment la dernière valeur nette d'inventaire des parts est disponible sur le site <https://argenta.be> (onglet "Epargner et Investir").

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen.

Investir dans ce fonds comporte en outre des risques matériellement pertinents mais non repris dans l'indicateur de risque:

- Risque de concentration: Le Fonds est fortement concentré dans une classe d'actifs particulière. En raison de la réglementation, le fonds est investi pour une part importante en actions de sociétés d'une capitalisation boursière inférieure à 3 milliards d'euros et en titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen.
- Risque de flexibilité: Ce risque fait référence aux limitations propres à la réglementation restrictive concernant les fonds d'épargne-pension. Les fonds d'épargne-pension sont soumis à des restrictions sur les cotisations annuelles maximales ou à une pénalisation fiscale en cas de sortie anticipée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:	3 ans		
Exemple d'investissement:	10,000 EUR		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,360 EUR	7,720 EUR
	Rendement annuel moyen	-26.36%	-8.25%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8,350 EUR	8,840 EUR
	Rendement annuel moyen	-16.50%	-4.04%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,220 EUR	10,750 EUR
	Rendement annuel moyen	2.24%	2.46%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,810 EUR	12,200 EUR
	Rendement annuel moyen	18.06%	6.85%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale ne peut dépasser le montant de votre investissement initial.

Scénario défavorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11 2021 et 01 2024.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11 2017 et 11 2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12 2018 et 01 2022.

Que se passe-t-il si ARVESTAR n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Fonds sont conservés auprès du Dépositaire et maintenus séparés des autres actifs conservés par celui-ci.

En cas de défaillance d'Arvestar, celle-ci ne peut utiliser l'argent du Fonds pour payer ses dettes.

Votre investissement n'est toutefois pas protégé par un mécanisme d'indemnisation ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	144 EUR	432 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1.4%	1.4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.90 % avant déduction des coûts et de 2.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0.00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.33% de la valeur de votre investissement par an. Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	133 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 3 ans.

Celle-ci a été définie sur base de la composition des actifs du fonds (fonds mixte), du profil de risque et de l'exposition géographique.

Vous pouvez à tout moment vendre vos parts du fonds. La décision de sortir avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance et de risque de votre investissement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » contient des informations sur l'impact des coûts au fil du temps.

En cas de sortie anticipée, cela peut avoir un impact fiscal. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le point "Régime fiscal" du prospectus.

Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 16h00 (heure belge) auprès de ARGENTA Banque d'Épargne SA (service financier et distributeur du fonds).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation concernant le produit ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend, vous pouvez en parler avec votre directeur d'agence Argenta. Vous pouvez aussi vous adresser à Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-43, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, klachtenbeheer@argenta.be

Autres informations pertinentes

Les données relatives aux scénarios de performances sont actualisées mensuellement et publiées sur https://docs.publifund.com/monthlyperf/BE6208865897/fr_BE.

Les informations relatives aux performances passées sont publiées sur https://docs.publifund.com/pastperf/BE6208865897/fr_BE. Ces informations sont disponibles pour les 10 dernières années. Le nombre d'années au cours desquelles les performances passées sont indiquées peut être inférieur à 10 ans pour les produits récents.